



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : secretariat@somme.fff.fr

Saison 2019/2020

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2007)
« 2e Tour »
« Concours Pôle Espoir de Liévin »

LIEU : ABBEVILLE MENCHECOURT

DATE : Mercredi 18 Décembre 2019

HORAIRE RDV : 13H45

44 (dont 5 GB) JOUEURS CONVOQUES

BLANGY B. SEP	<u>BLOQUET Clément (GB).</u>
CS CRECY EN PONTHEIU	DEBRY Hugo (MIL/ATT) – FROUARD Antonio (MIL/DEF) – LONGUEVILLE Lino (MIL/ATT).
AJF VIMEU	COINTREL Nathanaël (DC) – RACINE Mahé (MIL/ATT) – DE ABREU Tom (LD/LG).
AS GAMACHES	DUCHESNE Maël (LD/LG) – JOSEPH Esthneslson (MIL) – <u>BALESDENS Dylan (GB).</u>
SC ABBEVILLE	AMARA Gabriel (ATTG) – ATTARY Ilyes (ATTD) – BAER ROGER Musthan (MIL) – CHERON Victor (LG) – CHRISTOPHE Enzo (LD) – DUBOIS Gabriel (MIL) – GILLARD Nino (DC) – JACQUES Loïc (LG) – <u>MACOUART Kylian (GB)</u> – MASSOCK Théna (ATT) – OLEN Nathan (ATTAXE) – <u>PETEAU Romain (GB)</u> – ROUSSEL Mathéo (MIL) – TERRIERE Antoine (MIL) – VALLOIS Arthur (MIL) – VALLOIS Sacha (MILAXE/LG) – WINIARZ Maxence (DEF).
VISMES AU VAL	VENANT Kerwinn (MIL) – PARENT Newton (MIL).
JS MIANNAY	CANTREL Lucas (DEF) – COLIGNON Augustin (DEF) – COLIGNON Gédéon (DEF) – BOUVET Geoffrey (MIL) – PASSARD Clovis (ATT).
ST VALERY BAIE DE SOMME	DUMIGNY Marcus (MIL AXE/D) – TERNISIEN Enzo (ATT).
FC LA CENTULOISE	BALAGNE Edison (MIL) – DARGUESSE Tom (MIL/ATT) – PRUVOT Mathis (DEF).
FC AILLY VAUCHELLES	<u>LOMBARDIN Baptiste* (GB)</u> – BENAICHA Hocine (DC/MILAXE).
RC AMIENS (rattrapage)	LELONG Raphaël (ATT).
RC DOULLENS (rattrapage)	WAELES Tom (ATT) – GUIMER Romain (MG).
ENCADREMENT	BOISSIER Emmanuel – BETTEFORT Gaëtan – DUPUIS Julian – DELABIE Dominique – HORVILLE Grégory – GODIN Sylvain (Gamaches AS) – MARTIN Hadrien (Blangy SEP) – LEVE Hubert (La Centuloise) – GRAINDOR Stéphane (GB).
ABSENTS EXCUSES (Blessé) ABSENTS EXCUSES (UNSS)	

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avvertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	